

# Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Cherbourg en Cotentin et SHEMA, aménageur de la ZAC des Bassins

Responsables :

M. Bernard Cazeneuve, Maire de 2001 à 2012, de Cherbourg-Octeville et Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg  
M. Jean Michel Houllégatte, Maire de 2012 à 2017 de Cherbourg-Octeville,  
M. Sébastien Fagnen, Maire-délégué de Cherbourg-Octeville en 2017  
M. Benoît Arrivé, Maire de Cherbourg en Cotentin depuis 2016

Présentateur :  
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

M. Fagnen, Maire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Ville de Cherbourg en Cotentin

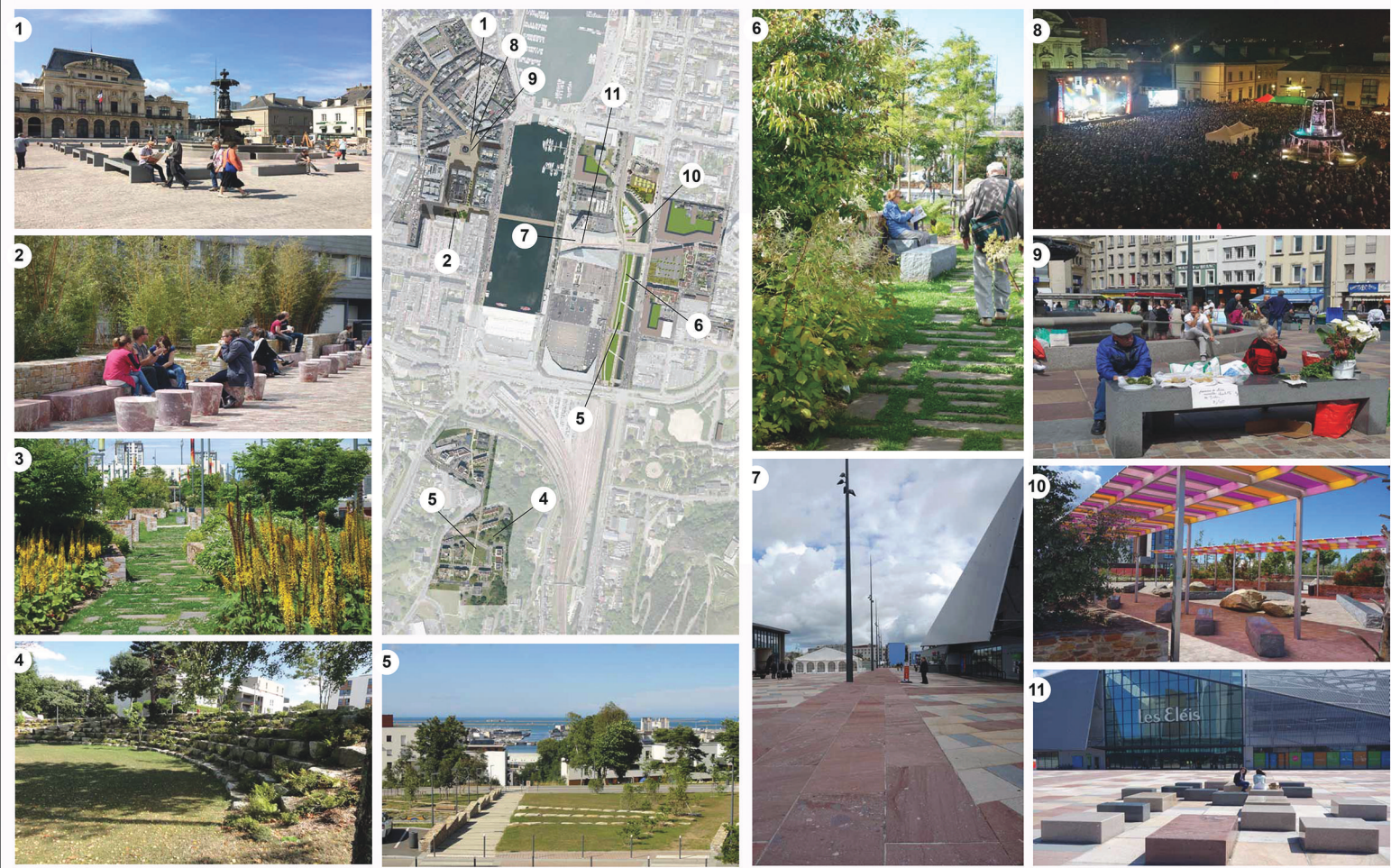
Description de l'opération :

Le réaménagement progressif des espaces publics s'est inscrit dans une suite d'opérations :  
- Etude de Définition pour l'Opération de Renovation Urbaine, «Entre terre et mer», initiée en 2002 a pour vocation d'équilibrer les interventions dans la ZUP des Provinces et de l'Amont Quentin et dans le centre-ville.  
- Le Plan Guide est décliné en un périmètre ANRU (Convention signée en 2007) pour les quartiers de l'Amont Quentin et des provinces et la ZAC des Bassins pour le centre-ville (2006).  
- Un programme de « Revitalisation du centre ancien » (2010) permet de réaménager et de piétonner la place Charles de Gaulle, l'Esplanade de la Laïcité devant le centre culturel et les rues adjacentes.

Equipe pluridisciplinaire :

Serge Renaudie, architecte, urbaniste, paysagiste  
(Andrea Mueller, Victor Charreau, Martin Didier, Camille Valentin, Maki Kaetsu et partiellement Charpin-Perron, architectes)  
Yann Kersalé, SNAIK, Mise en Lumières  
TECAM, Bureau d'Etudes Techniques VRD

## Les espaces publics, Cherbourg en Cotentin, Manche



Qualité architecturale :

La conception des aménagements urbains s'est attachée à créer une **continuité urbaine entre les quartiers** tout en diversifiant les modes d'appropriation des espaces par les habitants. L'espace non-bâti est conçu comme un espace continu et cohérent où **le piéton est roi**. Dans la tradition de l'usage de la pierre brute à Cherbourg, les aménagements utilisent **le granit, le schiste et le grès** (de la carrière située dans la commune) pour réaliser des bancs, des dallages, des pavages et des murets qui offrent suivant les différents lieux des déclinaisons variées. Chaque aménagement est soucieux de **la diversité des usages et du contexte** tout en offrant **une présence sculpturale**. De grands jardins publics complètent ce réseau d'espace public.

Qualité de la vie sociale :

**L'espace public est l'espace du citoyen** et c'est cet espace continu qui structure la ville, composant les nouveaux quartiers et irriguant les anciens. Places, placettes, cheminements, jardins composent cet espace continu et fluide où la vie sociale peut se développer de manière très diversifiée. **Tous les espaces de la ville sont rendus accessibles à tous** et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. La continuité des aménagements des espaces publics et des parcs a rapproché les quartiers d'habitat des équipements publics et des commerces. Idéalement localisés en centre ville ou dans les quartiers d'habitat plus périphériques, les jardins publics apportent aux habitants de tous âges des espaces de repos, de jeux, de rencontre et de respiration. Les aménagements de la place Charles de Gaulle permettent l'installation du **marché hebdomadaire** (notamment des «petits paniers») et de **manifestations nombreuses** et diverses tout au long de l'année.

Respect de l'environnement :

De **grands jardins publics** associent des plantes locales et des plantes «exotiques» dans la tradition des jardins de Cherbourg qui était un port d'acclimatation pour les jardins du Roi. La présence de ces jardins permet également de **gérer naturellement l'infiltration des eaux pluviales**. Les aménagements ont repris cette tradition en jouant des couleurs et des dimensions dans les dallages et les pavages des sols, dans les murets et les bancs, dans les marches et les enrochements, jusqu'aux rochers installés dans les Jardins de la Divette. Ce choix de la pierre permet de disposer d'**aménagements durables et esthétiques**. Le « **zéro pesticides** » est appliqué à toute la ville. Le choix des plantes a été réalisé de manière à ne pas nécessiter d'arrosage spécifique et a été opéré **en accord avec les jardiniers de la ville** qui ont planté et qui entretiennent tous les jardins publics.